

compris les militaires qui n'ont jamais songé à aller se battre est de 20 millions de dollars. Je n'ai aucune sympathie pour des hommes qui se sont probablement cramponnés à tous ceux qu'ils connaissaient en vue d'obtenir une permutation d'un service du temps de paix au ministère de la Défense nationale et pouvoir ainsi remplir une fonction dans ce département et porter un uniforme. Je n'ai aucune sympathie pour un tel homme. S'il n'aime pas son emploi, qu'il démissionne et reprenne son occupation du temps de paix.

M. MacNICOL: Il n'y a pas une chance sur un million qu'il le fasse.

L'hon. M. HANSON: Je ne le crois pas. J'imagine qu'il serait presque impossible d'établir une règle générale, mais je crois savoir que les experts du département se sont efforcés de formuler un principe général pour que cette catégorie particulière n'échappe pas à l'impôt. Cette catégorie particulière d'officiers composée de gens qui ne sont pas militaires, qui sont de simples comptables ou payeurs en uniformes,—nous en avons vu circuler plusieurs,—échapperont à l'impôt si nous opérons une modification. S'il est humainement possible d'établir une distinction entre ces hommes et ceux qui sont dans les forces combattantes, il faut le faire. On devrait tenir compte de la situation de celui qui revient d'outre-mer pour servir d'instructeur ou que l'on envoie servir à la défense côtière.

M. GREEN: Et celui qui s'y trouve maintenant.

L'hon. M. HANSON: Oui, sur la côte. Cette catégorie est différente de celle de la rue Slater.

M. REID: Il y aurait avantage à leur enlever l'uniforme.

L'hon. M. HANSON: C'est peut-être là que nous avons fait erreur. Ils sont très nombreux, à l'immeuble Jackson.

M. MacNICOL: Des salueurs.

M. HOMUTH: Un bureau en a quarante, et aucun n'a fait du service durant la dernière guerre.

L'hon. M. HANSON: Le rouage administratif mobilise toute une armée de ces employés qui ne monteront jamais en avion ou n'iront jamais sur les océans. Pourquoi ne paieraient-ils pas l'impôt? Leur situation est meilleure que lorsqu'ils étaient dans la vie civile. Et ils ne s'attendent pas à combattre. C'est en songeant au sacrifice que font ceux qui exposent leur vie que nous avons voulu leur exempter de l'impôt sur le revenu. Pourquoi les fonctionnaires du département ne

[L'hon. M. Hanson.]

peuvent-ils pas établir une distinction entre ces hommes? S'ils font cela, le problème sera résolu.

L'hon. M. ILSLEY: Je pense que c'est absolument impossible.

L'hon. M. HANSON: Le ministre a peut-être raison au point de vue administratif. Je lui pose la question. Si le ministre dit que la chose est impossible, il se trouve dans une situation où il ne peut donner satisfaction à personne.

L'hon. M. ILSLEY: Je le sais.

L'hon. M. HANSON: Je crois toutefois qu'on devrait faire un effort pour régler ce problème. Le ministre a un amendement à proposer, si je ne me trompe. Nous attendrons pour constater s'il s'y trouve une solution. Il est indubitable que nous ne voyons pas là de principes diamétralement opposés. Une catégorie a besoin d'être favorisée et l'autre n'en a pas besoin. Si l'on veut bien, envisageons la chose ainsi. Taxons une catégorie et ne taxons pas l'autre. Le problème n'est certainement pas insoluble.

M. DIEFENBAKER: Comment le ministre peut-il se justifier de dire que les femmes de nos services armés au Canada et celles qui vont outre-mer, dans les corps médicaux ou autres, ne devraient pas être traitées de la même façon que les hommes en vertu de la loi?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de distinction.

M. DIEFENBAKER: Y a-t-il justification?

L'hon. M. ILSLEY: A distinguer entre une sténographe en uniforme et celle qui ne porte pas d'uniforme? Quoi que nous fassions, nous ne pourrons éviter les inégalités de traitement. Toutefois, ce que je n'aime pas, c'est qu'on nous demande toujours de supprimer des inégalités de traitement quand cela diminuerait les recettes du trésor public et imposerait des charges additionnelles aux contribuables. Quoi que nous fassions dans ce cas-ci, il y aura toujours inégalité de traitement, je le reconnais. Je vais proposer un amendement, mais je n'en aurai pas le texte avant lundi. Entre temps, nous aurons beaucoup de besogne à accomplir ce soir. Je sais que cet amendement ne satisfera pas tout le monde. Il sera satisfaisant pour quelques-uns. Toutefois, je ne pourrai faire mieux dans les circonstances. Il ne faut cependant pas que, à seule fin d'éviter des distinctions injustes, nous enlevions au trésor public des impôts représentant plusieurs millions de dollars; il ne faut pas croire non